Démarche administrative

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 885

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019929

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Démarche administrative

■ Ceci, encore sur les USA: je parlais de leur générosité, de leur faculté d'accueil... Le professeur H., qui m'avait invité, avait organisé trois conférences dans des universités de New-York et environs, et deux au Canada, à Regina et Saskatoon. Et puis, ayant rencontré l'attaché culturel de l'ambassade de Suisse, qui lui avait paru bien disposé, il avait proposé de ma part une conférence sur Gottfried Keller. Mais le responsable du *Swiss Institute* de New-York a jugé que Keller était un auteur «scolaire», qui ne présentait vraiment aucun intérêt... Voilà le professeur H. bien étonné, et concluant peut-être un peu vite que, décidément, les Suisses ne sont pas encore tout à fait descendus du cocotier (pour reprendre l'expression de Gilles).

Et puis, quelques jours avant mon départ, j'ai eu la malheureuse idée de feuilleter la magnifique biographie de Richard Ellmann sur James Joyce — mort à Zurich en 1941: (p. 749) *«Sa demande* (de permis de séjour, en septembre 1940 — il venait à Zurich se faire soigner par l'un des plus grands ophtalmologues de l'époque) *fut envoyée à l'Office fédéral de la Police des étrangers (...) qui la transmit à la Police cantonale des étrangers du canton de Zurich en date du 23 septembre. Cette autorité avait l'occasion de faire montre du même respect pour le génie dont les Britanniques avaient fait preuve en accueillant Sigmund Freud, mais elle ignorait le nom de Joyce* (they did not recognise Joyce's name) *et se contenta de signifier, le 30 septembre 1940, le refus de la demande. L'un des amis de Joyce se rendit à l'Office pour demander les raisons (de ce refus) et s'entendit répondre que c'était parce que Joyce était Juif.* C'est le bouquet, vraiment (en français dans le texte), *s'écria Joyce en apprenant la chose* (lettre à Armand Petitjean).

Dans l'intervalle, d'autres documents étaient parvenus, et la Police fédérale des étrangers envoya la demande à Zurich le 18 octobre pour que le cas soit réexaminé. Un imposant groupe de citoyens suisses s'était rangé du côté de Joyce: à Lausanne, Jacques Mercanton témoigna que Joyce n'était pas Juif (...). A Zurich, Gideon, Vogt, Othmar Schoeck, Robert Faesi, Theodor Spoerri (professeur à l'Université, fondateur de la Ligue du Gotthard), *le Dr Emil Klöti, maire de la ville, le professeur Löfflei, directeur de la Clinique universitaire, de même que Ernst Howald, alors recteur de l'Université de Zurich, intervinrent de leur côté. Le professeur Heinrich Straumann* (professeur de littérature anglaise à l'Université) *certifia que les œuvres de Joyce comptaient sans aucun doute parmi les plus remarquables livres publiés en langue anglaise, et la Société suisse des écrivains se porta garante de son côté. Avant cette intervention, les autorités cantonales avaient prudemment fait machine arrière, mais exigeaient la caution, déraisonnable, de 50'000 fr. suisses — somme qui fut enfin réduite à 20'000 après une nouvelle intervention.»* (p. 750)

Tout est bien qui finit bien... Dieu merci, Joyce n'était pas Proust: il n'était pas Juif.

Je vous parlais de Junod; je vous parlais de Michel Buenzod... J'y viendrai! Que je signale aujourd'hui le livre, vraiment important, de Claire Masnata-Rubattel: *De peur que femme oublie - Vies d'aujourd'hui, Vies d'autrefois.*

Deux parties, également remarquables: un *panorama* de la condition féminine à travers les âges; neuf témoignages de femmes, dont les âges s'étagent de 87 à 25 ans (Editions de l'Aire) — là encore, j'y reviendrai.

CONSOMMATRICES

Coup de sang

■ (*ag*) En dernière page du mémoire de novembre, *J'achète mieux* s'indigne de ce que l'Union suisse des paysans (USP) ait déposé des revendications de prix: une augmentation de 6 ct. par litre de lait et 10 à 50 ct. par kilo de viande.

La rédaction commente en un langage qui s'étrangle.

«Coup de folie chez les paysans», titre-t-elle. Car le marché, on le sait, est fortement excédentaire dans ces deux secteurs. Mais cela justifie-t-il un ton à la fois condescendant et agressif que l'on n'oserait pas (ou plus) utiliser à l'égard d'autres corporations quand, à la veille de négociations difficiles, elles commencent par mettre la barre assez haut. Il vaut la peine de citer le texte: *«Les paysans regrettent-ils déjà de s'être montrés raisonnables ce print emps? En présentant ainsi de manière intempestive de nouvelles revendications, ils détruisent l'image positive qu'ils avaient commencé à se forger dans le public. La FRC ne peut admettre ce procédé et s'opposera aux augmentations demandées»*

Remplacez «paysans» par «ouvriers ou salariés» et relisez!

Le marché ne peut régler le problème agricole. Qui oserait assumer toutes les conséquences d'un libéralisme strict? Aucun pays européen et notamment la Suisse ne s'y risque. Seuls les pays du Tiers monde sont soumis à la loi implacable de l'offre et de la demande.

L'autre donnée que *J'achète mieux* néglige est l'évolution, par catégories sociales, des revenus en Suisse. Si l'on se réfère aux comptes nationaux de 1985 et 1986, on constate que le revenu agricole est en perte de vitesse.

En 1985, le revenu national a augmenté de 6,7%, le revenu d'exploitation des personnes indépendantes de 2,1%; en 1986, 5,3% pour le lait; 2,7% pour les indépendants.

Or, dans la rubrique «indépendants», ce ne sont pas les professions libérales ou artisanales qui ont pris du retard. D'où ce commentaire autorisé de l'Office fédéral de statistiques: *«Comme l'année précédente, la croissance modeste du revenu d'exploitation des personnes indépendantes est imputable au fléchissement des revenus agricoles».* Il n'y a donc pas à ne prendre en con-